



Du 09 Février 2015

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; N.NAVARRO ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; M.IPLIKDJIAN ; A.BENYAMIN ; C.CAMINITA ; C.GIORSETTI ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; N.URREA ; N.VINCENT. M.JOLLY DE MUNSTHAL. M.MINIER-ROUX; S.GUIGONNET.

Absent : L.CHAMOIN pouvoir à P.AUGUSTIN

Excusé : F.LEPRETTE.

1] Convention pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible de « Camp Long »

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de signer une convention avec le Département du Var afin de définir les conditions et modalités par lesquelles le Département du Var confie à la Commune de Rougiers les charges d'entretien, de surveillance et d'organisation des usages de la propriété départementale.

Ouï cet exposé, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Var pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible de « Camp Long »

Adopté à l'unanimité

2] Demande de subvention auprès du Fond National de prévention de la CNRACL pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds National de Prévention de la CNRACL a établi son plan d'actions 2011 – 2013 (modifié le 1er janvier 2014). Ce plan offre la possibilité aux collectivités qui le souhaitent d'obtenir une aide financière pour la rédaction du document unique d'évaluation des risques. Le financement porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes à la collectivité intervenant durant la démarche et à une hauteur de 160 € / agent / jour. La subvention est versée une fois que le document est terminé.

Pour information, des seuils maximums sont définis en fonction de la taille des collectivités. Les sommes allouées allant de 2 000 à 15 000 €. Pour notre collectivité, le montant de la subvention est estimé à 4 800,00 €.

Ouï cet exposé l'assemblée autorise Monsieur le Maire à solliciter et à recevoir auprès du Fonds National de Prévention cette subvention

Adopté à l'unanimité

3] Création d'un poste de contractuel à temps non complet pour une durée de 6 mois

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place de la nouvelle réglementation sur le débroussaillage des voies communales .

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint Technique de 1ère classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 23 mars au 22 septembre inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Il devra justifier une expérience professionnelle de 5 ans.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015.

Adopté à l'unanimité

4] Réduction d'un titre sur le budget général

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur de montant lors de l'émission d'un titre de recettes, il convient de réduire le titre suivant :

Titre n°304/2013 bordereau n°76 pour 400,00 €

Ouï cet exposé, l'assemblée décide :

- de réduire ce titre
- dit que la dépense sera prévue au BP à l'art 673

Adopté à l'unanimité

5] Annulation d'un titre sur le budget général

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un transfert de permis, il convient d'annuler le titre suivant :

Titre n°58/2013 bordereau n°13 pour 28 113,74 €

Ouï cet exposé, l'assemblée décide :

- annuler ce titre
- dit que la dépense sera prévue au BP à l'art 1345

Adopté à l'unanimité

6] Annulation d'un titre sur le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un transfert de permis, il convient d'annuler le titre suivant :

Titre n°2/2013 bordereau n°2 pour 2 359,00 €

Où cet exposé, l'assemblée décide :

- annuler ce titre
- dit que la dépense sera prévue au BP à l'art 673

Adopté à l'unanimité

7] Adhésion à l'association « la forêt moderne »

Monsieur Paul Augustin, adjoint de la commune expose à l'assemblée que la Commune de Rougiers a été sollicitée par l'association « la forêt moderne » pour une éventuelle adhésion.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir débattu, ne désire pas adhérer à cette association

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 10 Mars 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 10 Mars 2015

Le Maire